



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusés : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Bernard), VENERA Christophe

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2022/02 : Lancement du projet d'aménagement du village

La Commune de Mizoën dispose de plusieurs bâtiments dont certains doivent être réhabilités. Le conseil municipal a engagé début 2021 une réflexion sur l'avenir et le positionnement de la commune afin de faire des choix de réhabilitation et d'affectation les plus adaptés aux besoins présents et aux besoins potentiels.

Cette réflexion a été accompagnée par une médiatrice de projet, Madame HAUWUY, qui est intervenue pour :

- Animer la réflexion,
- Organiser et animer la concertation des habitants,
- Apporter ses compétences et expertises sur les aspects financiers et réglementaires,
- Fiabiliser l'approche économique,
- Réaliser la production de dossier et documents traduisant le travail collectif.

La réflexion des élus s'est déroulée en plusieurs étapes, rappelées ci-après :

- Etape 1 : quelle vision de Mizoën dans 10 ans ? Quels besoins aujourd'hui et demain ?
- Etape 2 : à partir des bâtiments et ressources disponibles comment répondre et anticiper les besoins ?
- Etape 3 : concertation des habitants pour favoriser l'expression de la population et l'enrichissement des scénarios ;
- Etape 4 : finalisation des choix et approche des conditions de faisabilité.

Une vision de Mizoën à horizon 2040 a ainsi été définie : ***une commune de montagne vivante et attractive pour tous, reconnue pour sa qualité de vie, sa convivialité, l'esprit de village et la présence de services permettant de vivre au village sans être totalement dépendant de la voiture.***

Cette réflexion a permis de répondre à la problématique de la cantine scolaire en identifiant le local sous la salle polyvalente adapté aux besoins et permettant une réalisation rapide des travaux d'aménagement, prévus en 2022.

La nécessité de sortir les locaux techniques du centre village a été mise en lumière par cette réflexion. L'aménagement des locaux existants à la Combe permet de mobiliser une surface existante tout en libérant le local des Ors qui peut être réaffecté à un autre usage. Ce local technique libéré (90m²) jouxtant le local de l'épicerie (95m²) permet de dégager une surface totale de 180 m².

Les élus ont ainsi imaginé un projet ambitieux d'activité combinant l'exploitation des deux locaux aux Ors et de l'ancien presbytère. Il s'agirait de confier ces 3 espaces à une même entreprise pour favoriser la synergie et tendre vers une activité économique viable sur toute l'année. Le souhait des élus est de trouver une complémentarité entre les activités d'accueil à l'ancien presbytère (maison d'hôte/d'accueil), de restauration et de service au sein du local épicerie existant et de production à imaginer dans le nouveau local disponible.

Délibération n° 2022/02 : Lancement du projet d'aménagement du village

Page 2/2

Les objectifs poursuivis par les élus avec ce projet sont les suivants :

- Création d'un ou plusieurs emploi(s) local(aux),
- Une activité économique qui améliore la qualité de vie des résidents du village et l'attractivité pour les visiteurs,
- La consolidation de la vie du village par la pérennité d'un lieu de services, de convivialité et de rencontre,
- La consolidation d'une vocation économique qui complète la vocation résidentielle de la commune.

Il s'agirait de lancer un appel à projet pour une exploitation commune de ces locaux avec des activités complémentaires par un seul et même entrepreneur. Celui-ci partagerait les valeurs de la commune, dont le projet contribuerait à concrétiser la vision des élus : des valeurs de respect de la nature, d'authenticité, de convivialité, au service du lien social et de la valorisation des ressources locales.

L'échéancier envisagé serait le suivant :

- 2022 : études techniques et architecturales ; recherches de financements,
- 2023 : appel à projet, choix de l'exploitant et dépôts des demandes d'autorisations administratives,
- 2023/2024 : travaux,
- Juin 2024 : ouverture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement du village tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le lancement des études.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **31 JAN. 2022**

Date d'affichage : **31 JAN. 2022**

Le Maire,
Bernard MICHEL

